

Question écrite

R	n° 1325
Conseil	19.03.2026

Sécurité des piétons : état des lieux

Plusieurs lieux publics de notre commune sont régulièrement identifiés par la population comme présentant des risques pour la sécurité des piétons, notamment en raison de configurations routières inadéquates, d'une visibilité réduite ou d'un partage de l'espace peu clair entre les différents usagers.

Dans ce contexte, je souhaiterais savoir si l'exécutif dispose actuellement d'un inventaire actualisé des zones considérées comme potentiellement dangereuses pour les piétons sur le territoire communal. Le cas échéant, sur quels critères ces lieux sont-ils identifiés et priorisés ?

Par ailleurs, l'exécutif peut-il indiquer si des mesures concrètes sont prévues pour sécuriser les sites jugés les plus à risque ? Si oui, selon quel calendrier et avec quels types d'aménagements ?

Je remercie l'exécutif pour ses réponses et pour l'attention portée à la sécurité de l'ensemble des usagers et usagères de l'espace public.

Porrentruy, le 19 mars 2026

Pour le groupe Le Centre

Cyril Friche